



Rupture de pacs et enfants

Par **loba77**, le **31/10/2014** à **19:57**

Bonjour

Pacsé jusqu'à ce jour, nous venons d'effectuer les démarches pour une rupture de pacs. En effet mon concubin à quitter le domicile. Il aurait trouver du travail dans une autre région. Il souhaite prendre nos enfants le temps d'un week-end. Or pour l'instant je m'y oppose car il ne souhaite pas me communiquer sa nouvelle adresse. De plus je ne suis pas certaine qu'il est un logement qui lui permette d'accueillir convenablement nos enfants. suis je dans mon droit en lui refusant?

Par ailleurs je souhaiterai savoir comment cela se passe pour les enfants a la suite d'une rupture de pacs. Doit on passer devant un juge? Ayant de faibles revenus ai-je un risque de perdre la garde des mes enfants.

Merci par avance pour vos réponses.
Cordialement